

# Mairie de DARNETS

Bulletin Municipal n°29 Juin 2011

Bulletin  
Municipal  
n°29



Photos  
prises en  
1998 à  
Darnets  
Où ?



*Des frères qui s'entendent bien construisent de nouvelles maisons ; ceux qui ne s'entendent pas vendent les vieilles. Proverbe Serbo-Croate*



*Le temps passé est toujours du bon temps, malgré soi, c'est plus fort que tous les regrets.*

Pierre Filion



*Je me suis rendu compte que j'avais pris de l'âge le jour ou j'ai constaté que je passais plus de temps à bavarder avec les pharmaciens qu'avec les patrons de bistrot.* Michel Audiard



Le temps  
a-t-il  
passé ?



## Mairie Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi de 8h à 12h Lundi et Mercredi de 13h 45 à 17h30

Vendredi de 16h15 à 18 h 00 Samedi de 9h à 11h

Tél. Répondeur: 05.55.93.09.91 Fax : 05.55.93.13.06

## Maire

**Valentin Cordero**

Tél. : 05 55 93 15 25

06 86 21 64 64

Courriel : [mairiededarnets@wanadoo.fr](mailto:mairiededarnets@wanadoo.fr) Site <http://www.darnets.correze.net>

Courriel : [valentin.cordero@laposte.net](mailto:valentin.cordero@laposte.net)

## DÉMOGRAPHIE

### NAISSANCES

**Maëllys** le 25 janvier 2011 chez Sébastien Moran et Aline Berron ( La Clairière).

**Emma** le 12 février 2011 chez M.et Mme Delzor ( Veuillac).

**Léa** le 06 Avril 2011 chez Jean Sébastien Beyne et Charlène Leprieur ( La Clairière).

Killian chez M. Jarzaguet et Mlle Fourche.

### NOUVEAUX HABITANTS

M.et Mme Boyer à La Barrière.

### DÉPARTS

Mme Murat et M. Nival de La Clairière.

## TARIFS COMMUNAUX

<b>LOCATION de la SALLE POLYVALENTE pour 48heures</b>	
Particuliers de la commune – Repas ou manifestation	95,00 Euros
Associations dont le siège est sur la Commune – repas ou manifestation	Gratuit
Associations ou particuliers domiciliés hors de la Commune – repas ou manifestation	190,00 Euros
<u>Informations complémentaires :</u> Un chèque de caution est demandé lors de la réservation de la salle Journée supplémentaire au-delà de 48 heures et quel que soit l'utilisateur Participation aux frais EDF – tarifs valables toute l'année Un chèque de caution sera demandé pour le nettoyage de la salle (il sera conservé si la salle n'est pas rendue parfaitement nettoyée).	150,00 Euros 50,00 Euros 50,00 Euros 100,00 Euros
<b>INTERVENTION DU PERSONNEL MUNICIPAL</b>	
Sans tracteur	25€ /H
Avec du petit matériel	30€/H
Avec tracteur	40€/H
<b>TRAVAUX ET INSTALLATIONS DIVERSES</b>	<b>EAU</b>
Fourniture et pose du coffre pour le compteur d'eau	100 €
Frais de raccordement au réseau d'eau, Fourniture et pose de la vannette et du compteur	100 €

## BUDGET DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

### Section d'exploitation

libellé	Dépenses 2010	Budget 2011	libellé	Recettes 2010	Budget 2011
Déficit antérieur			Excédent reporté	13145	1220
Charges à caractère général	2055	3032	Vente produits	28630	29750
Charges de personnel	0	4000			
Atténuation des produits	1851	2800	Subvention exceptionnelle	10000	
Autres charges de gestion	528	1800	Autres produits de gestion	0	
Vir Section Investissement	0				
Charges financières	4682	4366			
Charges exceptionnelles			Quote part des sub d'investissements	7761	7762
Dotation aux amortissements	22448	22734			
<b>Dépenses</b>	<b>31565</b>	<b>38732</b>	<b>Recettes</b>	<b>59536</b>	<b>38732</b>
<b>Excédent de clôture 2010</b>				<b>27 972</b>	

### Sections d'investissements

libellé	Dépenses 2010	Budget 2011	libellé	Recettes 2010	Budget 2011
Solde d'exécution N-1		0	excédent antérieur	80328	83727
Quote part reprise Subv	7761	7762	Affectation du résultat		26 752
Emprunt et dettes assimilées	8 430	8 746	FCTVA		6 035
Etudes		29 600	Subvention d'investis		33 668
Immobilisation corporelles	2858	2 000	Emprunts & Dettes assimilées		0
Immobilisation en cours		124 808		22448	22734
			Terrains		
			Virement sect Fonction		
<b>Dépenses</b>	<b>19 049</b>	<b>172 916</b>	<b>Recettes</b>	<b>102776</b>	<b>172 916</b>
<b>Excédent de clôture 2010</b>				<b>83 727</b>	

L'excédent de clôture de la section d'exploitation 2010 est de 27 972 € et est réparti comme suit : 1 220€ affecté au budget 2100 et 26 752 € sont affectés à la section d'investissement.

## BUDGET PRINCIPAL

### Section de Fonctionnement -

libellé	Dépenses 2010	Budget 2011	libellé	Recettes 2010	Budget 2011
Déficit antérieur			Excédent reporté	40 179	
Charges à caractère général	73 419	81 343	Atténuation charges		21 000
Charges de personnel	112 015	112 600	Vente produits	9 861	10 300
Autres charges de gestion	40 782	34 050	Impôt et Taxes	68 651	70 858
Vir Section Investissement		33846	Subvention exceptionnelle	168 079	147 245
Charges financières	11 078	10 164	Autres produits de gestion	21 537	23 100
Charges exceptionnelles	14 445	500			
Dotations aux amortissements			Quote part des sub d'investissements		
<b>Dépenses</b>	<b>251 739</b>	<b>272 503</b>	<b>Recettes</b>	<b>308 307</b>	<b>272 503</b>
			<b>Excédent de clôture</b>	<b>56 568</b>	

### Sections d'investissements

libellé	Dépenses 2010	Budget 2011	libellé	Recettes 2010	Budget 2011
Solde d'exécution N-1	41 846	<b>32 356</b>	Dotations fonds divers (FCTVA, excédent de fonct)	48 784	51 095
			Excédent de fonctionnement		56 568
Emprunt et dettes assimilées	24 293	25 220	Subvention d'investis	16 352	38 066
Immobilisation corporelles	10 545	76 500	Emprunts & Dettes assimilées	430	38 952
Immobilisation en cours	21 238	84 452	Opérations patrimoniale		
			Terrains		
			Virement sect Fonction		33 846
<b>Dépenses</b>	<b>97 922</b>	<b>218 528</b>	<b>Recettes</b>	<b>65 566</b>	<b>218 527</b>
<b>Déficit de clôture</b>	<b>32 356</b>				

L'excédent de clôture de 56 568€ a été reporté à la section d'investissement.

## VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a décidé de poursuivre l'augmentation progressive du tarif de l'eau.

Nouveaux tarifs pour 2012 : 0,75 € le mètre cube d'eau et 0,65€ supplémentaires le mètre cube d'eau pour les maisons raccordées à l'assainissement collectif.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal a décidé de reconduire les taux en vigueur en 2010 sans augmentation.

## PRIX DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal a décidé une augmentation du montant des loyers logements communaux à partir du 01 juin qui respecte les limites imposées par la loi soit une augmentation inférieure à 0,57 %.

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors de la séance du 14 avril dernier le Conseil Municipal a décidé de revoir la subvention attribuée aux associations de la commune et de verser à chacune une subvention de 200€ au lieu de 330€ l'année dernière.

Le budget de Fonctionnement de la commune doit faire face à des dépenses en augmentation notamment le prix des repas facturés à la Mairie de Darnets par les services de restauration d'Egletons :

3,09 € en 2010 facturés aux familles par la municipalité de Darnets 2,90 €

3,90 € en 2011 facturés aux familles par la municipalité de Darnets 3,25 € (décision prise en séance du 14 avril)

4,70 € en 2012 (estimation de 3,55 € facturés aux familles)

5,50 € en 2013 (estimation de 3,85 € facturés aux familles)

La municipalité a décidé de prendre en charge une partie de cette augmentation sur les trois années à venir. Par la suite le prix devrait se stabiliser. Nous espérons que cette décision ne compromettra pas le bon fonctionnement des associations de la commune. D'autres postes de dépenses de fonctionnement seront revus en 2012 et 2013.

Une subvention exceptionnelle de 500€ a été attribuée à l'association « Lez'arts et salamandre » qui propose une journée festive sur la commune le jeudi 02 juin : Marché artisanal, spectacle et atelier pour les enfants.

Nous avons fait ce choix de cette journée qui attirera, nous l'espérons un maximum d'habitants et de familles de Darnets plutôt que de soutenir des manifestations dans le cadre du Festival de la Luzège ou du Festival Mille Sources, plus onéreux, et qui (malheureusement) peinent à trouver un public sur la commune.

La municipalité participe au financement de la Classe Découverte proposée aux enfants des écoles de Darnets et Soudeilles à hauteur de 132,72 € par enfant de la commune.

Darnets Bulletin Municipal n° 29 Juin 2011

Edité par la Mairie – 19300-Darnets

Directeur de la publication :

Valentin Cordero

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mil et Miel	200	Fondation du Patrimoine	100.
La Darnetzienne	200	Lez'arts et Salamandre	500
Société Chasse	200	APEP	35
Parents élèves	200	USEP	35
Forme Santé Bien Etre	200	Rest. Coeur	35
Foyer Rural	200	ASS Sclérosés en plaque	35
Comice Agricole	80	Bibliothèque Dép Prêt	35
CAUE	100	ANACR	
FAL	35	Ligue Contre le Cancer	35
ANIMAVI	35	ADAPEI	35
Télé Millevaches	35	JMF	35

## AUGMENTATION DES TARIFS CANTINE

Monsieur le Maire d'EGLETONS, par courrier, nous a détaillé les raisons pour lesquelles les tarifs cantine doivent être revus à la hausse. Cette augmentation fait suite à un changement de mode de calcul des tarifs qui ont été pratiqués par les services de restauration d'EGLETONS ces 5 dernières années sur l'inflation et non sur le coût réel de revient comme cela aurait dû l'être. Les tarifs proposés tiennent compte du retard accumulé et le comblent en partie.

Le conseil municipal de DARNETS donne son accord pour application des nouveaux tarifs

- ✓ à compter du 11/02/2011 : 3,90 Euros
- ✓ à compter du 01/01/2012 : 4,70 Euros
- ✓ à compter du 01/01/2013 : 5,50 Euros

Le conseil municipal décide de revoir le prix des repas facturés aux familles de Darnets suite à l'augmentation des tarifs appliqués par les services de restauration d'Egletons. Il décide de prendre en charge une partie de cette augmentation afin de ne pas la faire subir en totalité par les familles.

Le conseil municipal a décidé de facturer le repas cantine aux familles au prix de 3,25 € au lieu de 2,90 € par le passé. Une étude sera réalisée pour déterminer la possibilité de pratiquer, dans les années à venir, des tarifs différenciés basés sur le quotient familial.

## ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR CONSTITUTION DE RÉSERVE FONCIERE

Considérant le nombre assez important de demandes émanant de particuliers à la recherche de terrains constructibles sur la commune de DARNETS. Le conseil municipal a décidé l'acquisition des parcelles AE 19 et AE 20 d'une contenance de 10672 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Général a octroyé une subvention de 7 650 Euros à la commune, en contrepartie la municipalité s'engage à conserver ce terrain en réserve foncière pendant une durée de 5 ans.

Nous mettrons à profit ce délai imposé pour étudier tous les cas envisageables.

Le terrain pourrait être divisé en 6 ou 7 lots comme l'indiquent les certificats d'urbanisme établis. Le terrain concerné offre plusieurs possibilités : mise

en vente des lots, délégation à un Office d'HLM ( Egletons ou Ussel) pour la construction de maisons individuelles offertes à la location, panachage des deux solutions.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entamer les différentes démarches auprès de Monsieur Gérard BRETTE, Géomètre-Expert à SAINT ANGEL, aux fins de s'assurer du juste bornage de la parcelle, autorise Monsieur le Maire à entamer les différentes démarches auprès de Maître ALBERT, Notaire à MEYMAC, aux fins d'établir l'acte notarié, autorise Monsieur le Maire à signer tout document d'ordre administratif et financier afférant à cette opération.

## CANDIDATURE PLAN ÉCOLE NUMERIQUE

Grâce au programme « École numérique rurale » lancé le 1<sup>er</sup> avril 2009 par le ministre de l'éducation nationale, 62 communes rurales de notre département ont bénéficié d'une subvention à hauteur de 80% du montant H.T., jusqu'à concurrence d'un montant de 9 000 Euros, pour l'achat d'un équipement. Ces équipements sont à cette date installés et près de 500 enseignants formés. Grâce à l'engagement de la préfecture dans le cadre du plan de relance (dotation globale d'équipement) auquel s'est associé le Conseil Général, 63 dossiers supplémentaires concernant l'ensemble des communes du département disposant d'une école ont été subventionnés, portant ainsi leur nombre à 124.

La préfecture (sous réserve de la parution de la circulaire DETR – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), avec le concours du Conseil Général, a décidé de prolonger son soutien aux projets d'équipement.

Le RPI DARNETS/SOUDEILLES peut prétendre à bénéficier de ce nouveau plan. Le dossier a été mené en collaboration entre les deux mairies et les deux instituteurs (Monsieur DECROS pour DARNETS et Mademoiselle CHASTAGNER pour SOUDEILLES). La candidature a été déposée par la mairie de DARNETS. Aucune des écoles n'étant équipée, l'équipement concernerait un ensemble composé d'un tableau blanc interactif, d'une classe mobile de 10 IPAD et d'une solution d'impression pour chaque école.

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

Montant T.T.C.	14 139,04 TTC.
Montant de la subvention	9 000,00 Euros
Fonds propres	5139,04 Euros (soit 2569,52 Euros pour DARNETS et 2569,52 Euros pour SOUDEILLES)

Si notre dossier est retenu et après accord de la mairie de Soudeilles, il conviendra de décider de la répartition des équipements entre les deux écoles.

## GRANGE DE LA BOURRE

Le gouvernement a suspendu fin 2010 par décret rétroactif l'ensemble des dossiers ERDF en cours. Des décisions devaient être prises quant aux conditions de vente d'électricité à ERDF (avril ou mai 2011).

Le projet de la Bourre est concerné par cette mesure, ce qui bloque le projet dans l'immédiat.

A partir de mars 2011, de nouvelles demandes devront être déposées sur de nouvelles bases.

**Ci-dessous un article paru le Jeudi 10 mars 2011. « lemonde.fr »**

*Pour les professionnels et certains politiques, il s'agit rien de moins qu'un "coup d'arrêt" porté à la filière photovoltaïque. Samedi, le gouvernement a publié au [Journal officiel](#) deux arrêtés fixant un nouveau cadre réglementaire au secteur. Au programme, à partir de ce jeudi 10 mars : des prix d'achat environ 20% inférieurs au tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2010*

### **Nouvelle réglementation**

*Désormais, seul le marché des particuliers, c'est-à-dire les installations sur bâtiments de moins de 100 kWc, est concerné par des tarifs de rachat de l'électricité par EDF ; les installations de plus de 100 kWc et les centrales au sol fonctionneront, elles, à base d'appels d'offres.*

*Le rachat de l'électricité solaire se fera par ailleurs 20% en dessous du tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre puis sera ajusté trimestriellement en fonction des*

*volumes de projets déposés et des baisses de coûts attendues, estimées à 10% par an. Pour la Commission de régulation de l'énergie, ces nouveaux prix sont désormais "conformes aux dispositions de l'article 10 de la loi du 10 février 2000, qui prévoient que les niveaux des tarifs ne doivent pas induire de rentabilités excessives".*

*La nouvelle réglementation prévoit enfin "des exigences accrues sur la qualité environnementale et industrielle des projets avec notamment l'intégration d'obligations de recyclage en fin de vie et de démantèlement à compter de l'été 2011 et de l'obligation de fourniture d'une analyse de cycle de vie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012".*

Dans notre projet les panneaux photovoltaïques sont intégrés au bâti préexistant, le contrat est donc un marché public de travaux et non un marché de fournitures.

Nous sommes tenus de respecter la procédure légale telle qu'elle est définie par le code des marchés publics. Nous devons, selon la procédure légale, déterminer le montant estimatif des travaux, ce qui pose un problème dans le cas présent puisque notre souhait est de confier les travaux des deux pans de toiture avec contrat de bail.

Notre projet pose un problème d'ordre juridique. Il ne s'agit pas d'un marché « ordinaire » puisque la municipalité ne finance en rien les travaux, l'entreprise retenue revendrait l'électricité produite pour son compte en versant un « loyer » à la commune. Nous reprenons donc le dossier et procédons à la rédaction d'un nouveau cahier des charges.

## DÉPARTEMENTALE D118

La chaussée de la Route départementale D118 à la sortie de la RD 1189 en direction de Darnets était détériorée, nous en avons été informés par les usagers.

Un courrier a été adressé au Conseil Général et à la DDT Ussel mais le lendemain de l'envoi du courrier et sans doute avant que celui-ci ne parvienne à ses destinataires le nécessaire avait déjà été fait. Un courrier de remerciement a donc été adressé. Sans doute un peu de précipitation de la

part du maire dans ce dossier.

Puisque nous parlons des routes départementales qui traversent la commune, nous apportons ici une précision. L'entretien de la D118 et de la D103 ainsi que l'entretien des abords sont de la compétence du Conseil Général de la Corrèze et non de la commune, y compris en traversée du bourg de Darnets.

## CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENTADOUR

En accord avec la démarche suivie par la municipalité de Darnets et les services de la Communauté de Commune de Ventadour une nouvelle convention a été élaborée. Cette nouvelle convention remplace la convention signée entre les deux parties en 2004.

La convention concerne :

La mise à disposition de locaux

La mise à disposition de personnel surveillant de cantine.

La mise à disposition de personnel agent d'entretien.

La répartition des frais d'utilisation des locaux

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Demande d'intervention des services de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze pour l'appui à la réalisation du plan communal de sauvegarde.

Le conseil municipal approuve le projet d'élaboration d'un PCS sur la commune et demande aux services de la DDT 19 l'appui nécessaire dans le cadre de l'ATESAT,

Le conseil municipal valide le principe de l'élaboration du PCS dans le cadre d'une procédure groupée avec les communes volontaires et désigne deux représentants de la

commune pour le groupe de travail de la procédure d'élaboration groupée : M. REISH et Mme HOUDARD suppléante.

La démarche d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde pourra être faite à l'échelle de la Communauté de Communes de Ventadour qui assurera la logistique notamment en mettant à disposition les locaux pour les différentes réunions de travail.

## **SIGNALISATION LES PANNEAUX SONT ARRIVÉS**

Les panneaux de signalisation commandés il y a déjà quelques temps sont arrivés.

Un sens interdit au Bourg à l'entrée de la voie qui dessert les maisons de M. et Mme Pinlaud » et Mlle Prévot.

Trois panneaux pour signaler l'auberge du Presbytère à partir de la « RN

89 », deux panneaux indicatifs et un panneau pour le parking.

Un panneau voie sans issue à en direction d'Espagne.

Panneaux pour la modification actuelle des villages du Montusclat et du Mas en provenance de la « RN 89 ».

## **TERRAINS À VENDRE**

Plusieurs propriétaires de terrains sur la commune de Darnets seraient disposés à vendre des terrains. Les personnes intéressées

peuvent s'adresser en mairie ou directement à M. le Maire pour plus de précisions.

## **ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Le conseil municipal a pris une délibération pour adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 100 Euros. La situation a changé depuis. Désormais

l'adhésion se fera au titre de la Communauté de Commune de Ventadour qui se substitue aux communes pour adhésion.

## **ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE AUTOPORTÉ**

Après discussion et étude de différentes propositions d'entreprises de la région, le conseil municipal a décidé de retenir la proposition de l'entreprise MENUÉ CULTURE d'USSEL pour l'achat une tondeuse autoportée KUBOTA G23LD, avec kit homologation route, largeur de coupe 122 cm,

relevage de la tondeuse hydraulique, garde au sol sous la coupe 15 cm, bac de 560 litres. Le montant de cette acquisition s'élève à 9 870,00 Euros H.T. auxquels il convient d'ajouter 59,50 Euros pour frais de carte grise, soit un montant de 11 864,02 T.T.C

## TRAVAUX RÉSEAU D'EAU LE LONG DE LA VC N°1

Les travaux sont terminés. Pour rappel le montage financier était défini comme suit:

Montant TTC 101 313,16 Euros

Montant H.T. 84 710,00Euros

Subvention Conseil Général 34 000,00Euros



## TRAVAUX VOIRIE VC N°1 (DEUXIÈME TRANCHE)

Les travaux sont terminés. Pour rappel montage financier était défini comme suit:

Montant TTC 53 928,00 Euros

Montant H.T. 45 090,00 Euros

Subvention Conseil Général 18 036,00 Euros

Il reste maintenant à aménager les abords, notamment le croisement avec la route de Fontpeyre en bas de Veuillac (voir photos).

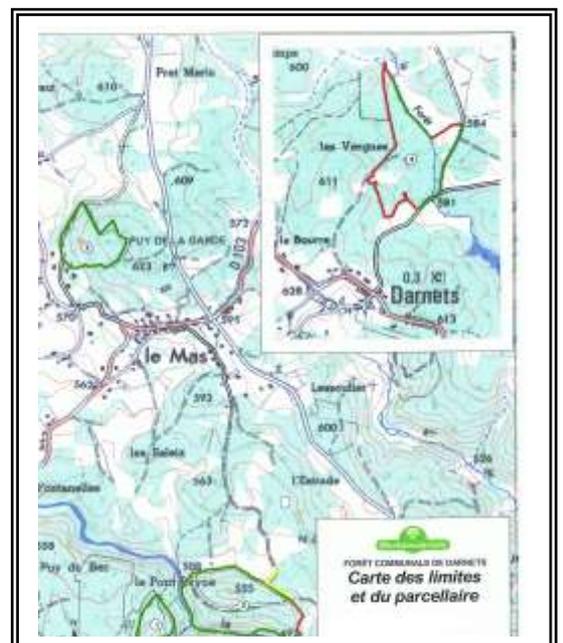
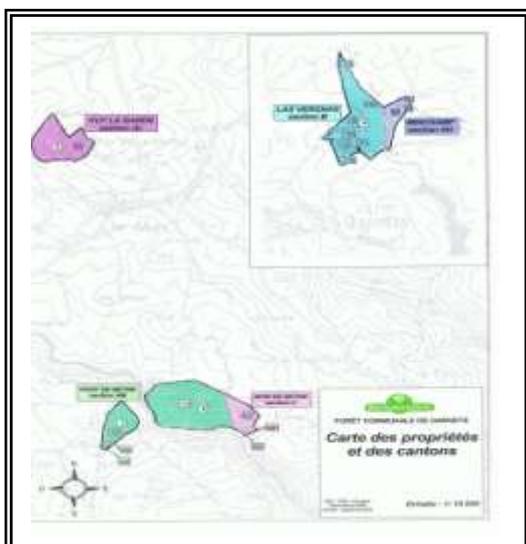
Le croisement sera aménagé avec plantation d'une haie le long de la route et passage pour piétons.

Ne vous laissez pas tenter par le nouveau revêtement et pensez à la sécurité des riverains ..... et à la vôtre.



## VISITE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE DARNETS

La commune de Darnets est propriétaire d'une forêt communale de 26 ha 66a gérée par L'ONF.



## SÉCHERESSE

En raison de la période de sécheresse que nous traversons nous demandons aux habitants de Darnets de prêter la plus grande attention à leur consommation d'eau et la limiter autant que possible (arrosage, lavage de voitures, remplissage des piscines.

La situation de la commune en matière de réserves d'eau n'est pas encore préoccupante mais si la sécheresse persiste le maire prendra les mesures qui s'imposeront comme l'y invite M. le Préfet de la Corrèze par courrier du le 13 mai 2011 adressé à tous les maires du département.

### **Nous en reproduisons ci-dessous quelques extraits.**

*« La sécheresse que vit la Corrèze est particulièrement préoccupante, tant sur le plan du sol et des cultures que des cours d'eau et des nappes aquifères. Il m'a donc paru important de vous informer, sans délai, de la situation de notre département et des mesures décidées ou envisagées pour y répondre.*

*Depuis décembre dernier, le déficit de pluie est de 50 à 70 %, par rapport à une année normale, ce qui fait de 2011 la deuxième année la plus sèche depuis cinquante ans. La repousse de l'herbe est compromise ainsi que les semis de printemps, notamment du maïs.*

*Les débits des cours d'eau sont de 15 à 30 % de la moyenne et la situation s'aggrave.*

*Les autres ressources souterraines (sources, forages) sont également en baisse significative et témoignent déjà d'une situation hydrologique de fin d'été. Certaines collectivités commencent à connaître des difficultés d'approvisionnement en eau potable.*

*Les retenues des grands barrages n'ont pu être totalement rechargées, ce qui impose une gestion fine des débits sortants de façon à concilier le soutien d'étiage des cours d'eau et la préservation des capacités hydroélectriques nécessaires pour répondre aux besoins dans les périodes de forte consommation.*

**Face à ce constat préoccupant, les mesures suivantes ont été prises :** Plusieurs points de vigilance sont activés :

- Le réseau d'observation de l'assèchement des cours d'eau(25 points) .

- La surveillance des 34 points de baignade.

- La collecte centralisée des informations dont disposent les gestionnaires de réseaux d'eau potable.

- Le suivi des débits réservés sur la Dordogne, à l'aval de la chaîne des barrages hydroélectriques.

*La priorité doit être donnée à l'alimentation en eau potable et à la préservation de la vie piscicole. A cet effet, les cours d'eau font l'objet d'une surveillance renforcée.*

*Leur débit étant très bas, il convient d'être encore plus attentif à tout risque de pollution. Par ailleurs, les sources doivent faire l'objet d'une vigilance particulière.*

*Si la situation venait à s'aggraver, je pourrais être amené à prendre les mesures suivantes en fonction des situations locales:*

- Pour les particuliers et les collectivités, la limitation ou l'interdiction de l'arrosage des pelouses et des espaces verts, du lavage des véhicules, hors stations de lavage professionnelles.

- La réglementation, voire l'interdiction des activités nautiques et de baignade; > la surveillance accrue des stations d'épuration.

- La mise en oeuvre de « tours d'eau » et/ou la limitation des prélèvements pour l'irrigation agricole.

*D'ores et déjà, la vidange des plans d'eau est interdite, sauf exception, pour motif de sécurité .*

*Ces mesures peuvent être adoptées par les maires dans le cadre de leur pouvoir de police municipale. Dans un souci de cohérence, elles seront, si nécessaire, décidées par l'Etat si leur champ d'application couvre plusieurs communes.....*

*.....En tout état de cause, je réunirai, prochainement, le comité départemental « sécheresse » afin de faire un nouveau bilan de la situation et ajuster les mesures à prendre.*

*Le comité national se réunira chaque semaine et s'appuiera sur les remontées d'information des comités départementaux présidés par les préfets.*

*.....J'ai chargé les services de la Direction Départementale des Territoires du suivi de la situation et de la préparation des décisions que je serais amené à prendre. »*

## IL N'Y A PLUS DE SAISON ..... DES CROCUS EN NOVEMBRE !!

Un habitant de Darnets nous a fourni l'information, photo à l'appui.

Sans doute le crocus qui a fleuri le plus tôt sur notre commune depuis bien des années ; début novembre 2010. La fleur a été obtenue à partir de 6 plants de crocus Sativus plantés en août 2010 et achetés le 24 juillet 2010



lors de l'exposition sur le safran à MERIGNAC

L'EGLISE. Une plantation à titre expérimental précise notre Darnetzien, PS. La photographie étant scannée nous nous excusons pour sa qualité dans le Bulletin Municipal

*(qui est téléchargeable sur le site internet de la mairie ou qui peut être transmis par mail sur demande).*

### SIRTOM

Nous vous rappelons que les ordures ménagères ne doivent pas être mises dans les containers jaunes mais dans les containers verts, surtout s'il y a des déchets susceptibles de pourrir. Les enfants de l'Accueil de Loisirs de Darnets ont réalisé un panneau d'information concernant les sacs jaunes que vous trouverez au point propre.

Pensez au tri sélectif pour les emballages cartons, canettes en aluminium, bouteilles en plastique et en verre, boîtes métalliques. Vous pouvez les amener soit dans les containers du bourg, soit les mettre dans les sacs jaunes en fonction du ramassage en porte à porte le lundi une fois tous les quinze jours. Les sacs sont disponibles en mairie. Les sacs jaunes sont destinés qu'au tri sélectif.

En ce qui concerne le papier, il doit être déposé dans le container du bourg. Le papier est vendu par le SIRTOM. L'incinérer revient à payer deux fois : la perte de la vente et le prix de l'incinération.

Nous rappelons que le point propre doit rester propre. De ce fait, les encombrants et autres déchets électroniques et électriques (cafetières,

magnétoscopes, jouets...) doivent être amenés à la déchetterie de Rosiers d'Egletons afin d'y être recyclés. Ils ne doivent pas être mis avec les ordures ménagères qui elles seront incinérées, ni déposés en vrac devant le point propre.

Un service d'enlèvement des encombrants est à la disposition des usagers du SIRTOM. Pour Darnetz, il a lieu le troisième jeudi de chaque mois. Les sacs des ordures ménagères doivent être déposés dans les containers verts. Ils ne doivent pas être posés par terre. Merci de fermer le container afin d'éviter que les animaux n'éventrent les sacs. Pour plus d'information n'hésitez pas à contacter le SIRTOM : 05 55 93 00 93



## LES ASSOCIATIONS

L'assemblée générale a eu lieu le 12 janvier 2011 : Le bureau a été reconduit dans son intégralité.



**LE 9 FEVRIER 2011**

**APRÈS MIDI CRÊPES**



**L'OCCASION DE SOUHAITER**



**ET D'OFFRIR DES FLEURS**



**À MADAME JEANNE BALLET POUR SON 90<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE**

## LA DARNÉTZIENNE

Poule au gibier le 27 février : Satisfaction sur le nombre de participants qui avaient le choix dans les nombreux lots de valeur.



**Jardins du château de Hautefort**



**Tout le monde ne regarde pas au même endroit !**

Voyage le 21 mai en Dordogne : 35 participants, au programme visite des grottes de Tourtoirac, du château de Hautefort, repas à Saint Rabier, visite d'une chocolaterie à Terrasson sur le retour.



**Four du château de Hautefort**



**Achetez plutôt des chocolats que des fleurs**

Voyage prévu le 17 et 18 octobre : Visite de Carcassonne, Canal du Midi, parc australien gouffre de Cabrespine.

Prix : 227€/personne ou 200€ pour les adhérents. Inscription avant le 31 mai.

Le bulletin municipal est téléchargeable sur le site internet de la mairie, vous pourrez le consulter en couleurs. Vous pouvez aussi nous envoyer un courriel, nous vous l'enverrons en format PDF.

## SORTIE DU 21 MAI .QUI A ECOUTÉ ?

1 A quoi doit-on la présence d'une grenouille dans la grotte de TOURTOIRAC ?



Première visite de la journée

20 minutes - 20 secondes- pas le temps, le car avait déjà démarré.

2 Qui était assis(e) le plus près de la sortie à l'auberge de CODERC ?

3 Nous avons eu pour boire le café (rayer les réponses fausses) :



Bon appétit

4 Pourquoi la « Salle à manger » des appartements du château de HAUTEFORT est-elle si sombre ?

5 Le « cacao » est le fruit le plus produit dans le monde. Vrai ? Faux ?

6 Combien de marches arrière avons-nous effectuées pendant la journée ?



Un petit sourire !!

## LEZ'ARTS ET SALAMANDRE- MIL ET MIEL

Jeudi 2 juin (sous réserve de la date de publication du Bulletin municipal) Lez'arts et salamandre vous invite à Darnets... et oui 1 an après son 10ème anniversaire, lez'Arts renouvelle le marché d'artisans et de producteurs toute la journée de 10 h à 18 h ... Bijoux, céramique, vêtements, vannerie mais aussi plants de légumes et de fleurs, vins, miels et fromages de chèvres... il y en aura pour tous les goûts... et même pour les oreilles car des surprises vous attendent tout au long de la journée...

A midi pour les gourmands des tartines salées joyeusement garnies et ...

à 15 h pour les plus petits, à partir de 4 ans, "Jazz de légumes", spectacle jeune public de Pascal Gayaud, où les légumes sont à la fête et se donnent en concert... A la fin du spectacle un atelier sera proposé aux enfants qui le souhaitent pour transformer carottes et patates en instrument de musique...

On vous attend donc nombreux sous les parasols jeudi prochain à Darnets pour une journée en famille.

Contacts : Anne : 05 55 27 83 60  
Fanette : 05 55 27 68 64



## FOYER RURAL

### Les réveillés

Le vendredi 15 avril 2011 le foyer rural a organisé une soirée pour les réveillés. Nous tenions à remercier tous les participants et ceux qui nous ont ouvert leurs portes. Nous remercions aussi les personnes qui sont venues nous rejoindre le dimanche suivant afin de manger omelettes et gâteaux en tout genre avec nous.

Nous remercions également Roger Vinatier et la mairie de nous avoir prêté le moyen de transport pour le vendredi soir. L'ambiance était au RDV. A l'année prochaine.

### Théâtre ( sous réserve de la date de publication du Bulletin municipal)

Le foyer rural fait venir la troupe **des baladins** du village de Cros dans le puy de Dôme le samedi 4 juin 2011. Ils joueront pour notre plus grand plaisir 2 pièces de Théâtre d'une heure chacune environ.

1ere partie: *Le Fernand a trouvé l'âme sœur*

2eme partie: *Ma femme s'appelle Maurice*

Nous vous donnons donc RDV le samedi 4 juin à 20h30 à la salle des fêtes de Darnets.

Prix adultes : 8 euros

Prix enfants : 4 euros

Vous pourrez également vous restaurer sur place en venant à 18h30 à l'Auberge du Presbytère où Sébastien vous accueillera devant une paella avec la troupe des Baladins.

## FORME BIEN ETRE ET SANTE

La saison 2010/2011 de l'Association Forme Bien Etre et Santé a repris en septembre suivie de l'Assemblée générale.

Le nombre des adhérents (17) reste sensiblement identique à l'an dernier.

Les personnes inscrites se retrouvent comme à l'accoutumée dans une salle de la commune.

Prix repas: 15Euros /personnes (boissons comprises)

Merci de lui réserver vos places au 05 55 93 02 42 au plus tard le 28 mai.

### Inter-villages

Cette année l'inter-village se déroulera l'après midi du samedi 11 juin 2011 à Moustier Ventadour. Nous vous rappelons que les communes participantes sont Darnets, Moustier ventadour, Rosiers d'Egletons et Montagnac saint Hippolyte. Nous recherchons des volontaires pour constituer l'équipe de Darnets. Nous prenons également les personnes de Soudeilles si vous en connaissez. L'équipe gagnante accueillera les autres équipes l'année prochaine dans sa commune. Nous avons besoin de vous pour gagner ! Ambiance et bonne humeur garanties !

Venez nombreux !

Pour vous inscrire ou pour toutes questions contactez : Alexandra au 05 55 93 04 25

### St sylvestre

L'année dernière le foyer rural a organisé le réveillon de la st Sylvestre. Plus d'une centaine de personnes se sont retrouvées dans une très bonne ambiance et devant un repas aussi bon et copieux que beau.

Compte tenu du succès de la soirée, nous vous donnons à nouveau rendez vous le 31 décembre 2011 pour passer ensemble une nuit de folie.....

Nous vous communiquerons plus de détails en temps voulu.

L'Association participera aux différentes manifestations de l'été (inter-village courant juin et fête du 15 août).

Un repas prévu fin juin clôturera la saison.

## PROGRAMME DES MÉDIEVALES D'ÉGLETONS ET DU FESTIVAL DE VENTADOUR

MÉDIEVALES D'ÉGLETONS				
16 juillet	FOIRE MÉDIEVALE	<b>10H00-23h00</b> Artisans, animations de rue, camp médiéval des Faidits d'Oc avec ateliers et spectacles. Banquet médiéval nocturne animé au cœur de foire.	EGLETONS CENTRE	Organisée par L'ASSOCIATION DES MÉDIEVALES D'ÉGLETONS
17 juillet	FOIRE MÉDIEVALE  RANDO PARADE	<b>10h00-18h00</b> Parade en ville et sur le marché dominical : artisans, animations de rue, ateliers et spectacles des Faidits d'Oc <b>18h30 :</b> départ rando parade jusqu'au Château. 1h30	EGLETONS CENTRE	
CHATEAU DE VENTADOUR				
17 juillet	BALADE ENCHANTEE	<b>21h :</b> balade nocturne enchantée autour du château. 1h30		
21 juillet  21-22-23 juillet	POT SPONSORS  SPECTACLE CHEVALERIE + SON ET LUMIERE	<b>19h00- 21h00</b> Buffet de remerciement pour les partenaires financiers <b>21h30- 22h30 :</b> spectacle de chevalerie <b>22h30 – 23h30 :</b> son et lumière <b>NOUVEAU</b> <b>spectacle :</b> « l'amour courtois et la guerre » avec figurants et chevalerie	SALLE POLYVALENTE COUR D'ECOLE  MAISON D'ACCUEIL DE VENTADOUR	
23 juillet	BALADE PIQUE- NIQUE  CONCERT XINARCA	<b>11h :</b> départ balade Les monts de Ventadour, repas sorti du panier. Durée 3h <b>15h30 :</b> chants corses traditionnels. concert de Xinarca à l'église du Moustier	Lieu départ village Moustier EGLISE MOUSTIER	
24 juillet	FAUCONNERIE DE VERONIQUE ET VALERY  COMPAGNIE DES ARCHERS DE BRIVE  RIPAILLES A VENTADOUR	<b>16h00- 17h00</b> Spectacle de fauconnerie avec la représentation de rapaces  <b>17h30- 18h30</b> Démonstration de tir à l'arc  <b>19h00- 24h00</b> Repas concert : avec jongleurs, échassiers, musique, chants, contes, magie avec la troupe Nid'Oc Nid'ailleurs	MAISON D'ACCUEIL DE VENTADOUR  CHATEAU DE VENTADOUR	Organisé par le FOYER RURAL de MOUSTIER VENTADOUR
VISITE DES EGLISES				
16 au 24 juillet		Durant tout le festival du 16 au 24 juillet 2011 visite des églises de la Communauté de Communes de Ventadour		Organisées par le CENTRE DE DECOUVERTE DU MOYEN AGE



**La salle est installée**



**Tout le monde est prêt**

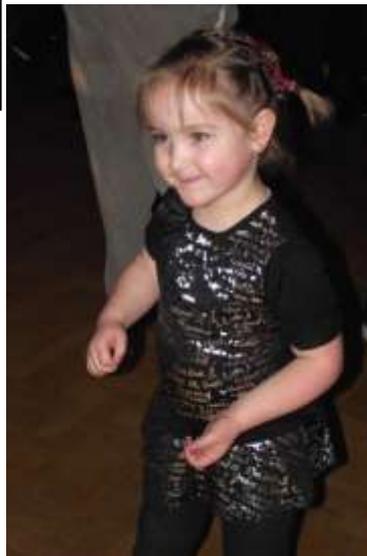


**Bientôt au boulot**

**RÉVEILLON  
2010 À  
DARNETS**



**L'équipe du Foyer Rural**



**.....Et on danse**



**Un dernier entraînement**



**On danse**



**À l'année prochaine**